

Nantes, le 20 septembre 2023

Lancement de la nouvelle édition de « Ma rue en fleurs »

Du 18 septembre au 16 novembre

Pour cette nouvelle édition de l'opération « Ma rue en fleurs », les habitants de la Métropole vont pouvoir contribuer à la floraison et à la croissance de plantes bénéfiques pour les insectes pollinisateurs en semant des graines à proximité de leur domicile, que ce soit sur les façades des maisons, des immeubles ou des espaces publics. Elles pourront fleurir l'année prochaine et bénéficier des pluies automnales pour une croissance plus économe en eau. Pour la première fois, l'ensemble des communes de la Métropole participeront à l'opération, 10 000 sachets seront ainsi distribués gratuitement dans l'agglomération, dont 5 000 à l'échelle de la ville de Nantes.

« Cette année, pour la première fois, les 24 communes de la métropole participent à l'opération Ma rue en fleurs. Ce sont 10 000 sachets de graines qui sont distribués gratuitement aux habitants pour embellir les pieds de murs, façades, balcons ou l'espace public. Les graines locales ont été sélectionnées pour favoriser la biodiversité et permettre aux petits insectes pollinisateurs de butiner. Un petit geste qui allie le beau et l'utile et participe à la végétalisation de la ville. »

Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole



Comment participer à l'opération ?

Avec l'opération "Ma rue en fleurs", Nantes Métropole propose aux habitants d'embellir leur quartier et d'agir en faveur de la biodiversité. Un principe de participation simple et sur la base du volontariat. Pour cela, les habitants peuvent se procurer des kits de plantations dans l'un des points de diffusion et semer les graines fournies dans le sachet sur l'espace public.

Les conseils de plantations :

1. **Repérer** l'espace où l'on souhaite semer (1 sachet = 10 à 20 m linéaires) ;
2. **Désherber** la fissure en pied de mur en retirant autant que possible les racines ;
3. **Extraire** la terre de la fissure sur 1 cm de profondeur ;
4. **Mélanger** les graines dans un récipient avec : soit 2 verres de sable et 4 de terreau, soit 6 verres de terreau, soit la terre extraite de la fissure, puis ajouter à l'ensemble un verre d'eau ;
5. **Tasser** le mélange dans la fissure ;
6. **Arroser** délicatement avec la pomme de l'arrosoir ;
7. **Patience**, le mélange semé à l'automne fleurira au printemps.

Des sachets avec des graines présentes naturellement sous forme sauvage

Les sachets sont composés d'un mélange varié de graines peu gourmandes en eau et sélectionnées pour leur résistance aux conditions urbaines : Coquelicot, Œillet, Millepertuis, Camomille sauvage, Marguerite, Souci des champs, Grande Mauve, etc.

Les kits sont également composés d'explications pratiques afin de guider les habitants souhaitant participer à l'opération. Ils pourront ainsi agir en faveur de l'environnement en contribuant à diminuer le désherbage de la flore locale. Ces graines ont vocation à être semées en octobre afin de profiter des pluies automnales. Elles pourront ainsi pousser et fleurir avec un minimum d'arrosage.



Où se procurer les sachets de plantation ?

Pour participer à cette opération, il suffit de retirer les sachets de graines dans les points de diffusion suivants (pendant leurs heures d'ouverture) :

- Pour la commune de Nantes : accueil de la mairie centrale (rue de Strasbourg), accueils des mairies annexes dans les quartiers ou à l'accueil du Jardin des plantes.
- Pour les autres communes : se renseigner à l'accueil des mairies.



Où doivent être semées les graines et comment entretenir ?

Les graines sont destinées à être semées exclusivement sur l'espace public, devant son domicile :

- Aux pieds des façades de maisons et d'immeubles, d'équipements publics.
- Dans les interstices provoqués par les fissures d'enrobés, entre les murs d'habitation et le trottoir.

Dans les 24 communes, l'entretien des pieds de mur est confié aux habitants qui peuvent choisir de les fleurir, avec le sachet fourni. Cette solution permet de répondre à la réglementation du 1^{er} janvier 2019 interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires. De ce fait, les agents de nettoyage se concentrent uniquement sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, afin de faciliter le ruissellement des eaux de pluie et d'éviter la dégradation des revêtements de trottoirs.

Informations pratiques sur l'opération « Ma rue en fleurs » :

- > Dates : du 18 septembre au 16 novembre 2023
- > Sur l'ensemble des communes de la Métropole
- > Participation libre et gratuite
- > L'adresse du domicile est demandée à chaque participant pour pouvoir recenser et cartographier les rues fleuries par la suite
- > Renseignements :
 - Pour les habitants de la Métropole : Allonantes : 02 40 41 9000
 - Site internet : metropole.nantes.fr/marueenfleurs